

# DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(2020-2021) 17 NOVEMBRE 2020

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Procès-verbal d'une séance du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, tenue le **17 novembre à 19h**, par téléconférence (TEAMS)

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE, mesdames et messieurs :

Kathlyn Morel, directrice générale

## LES MEMBRES DU CA :

Pamélie Bélanger - Représentante des professionnels non enseignants

Nathalie Bérubé - Représentante des directions d'établissement

Marie-Josée Bibeau - Représentante du personnel d'encadrement

Patrick Boucher - Représentant district n° 1

Carole Champagne - Membre non-votant du personnel d'encadrement

Isabelle Dubuc - Communautaire, sportif, culturel

Sandra Gauthier-Pépin - 18 à 35 ans

Denis Lefebvre - Représentant district n° 2

Alexandre Lessard - Gouvernance, éthique, RH

Frédéric Levasseur - Représentant district n° 4

Dominic Loiselle - Représentant des enseignants

Gilles Montreuil - Représentant district n° 5

Michelle Morin - Représentante district n° 3

Yves Pelletier - Finances, comptabilité, RF ou RM

Carole St-Arnaud - Représentante du personnel de soutien

Karine Whelan - Municipal, santé, services-sociaux

## ET

Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

Pascale Gingras, directrice générale adjointe

Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe

Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Stéphane Tranquille, directeur du Service de la performance organisationnelle et de l'approvisionnement.

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, souhaite la bienvenue aux membres.

Elle souligne la présence de M<sup>me</sup> Martine Provost, présidente de l'Association des professeurs de Lignery (APL) et de M. Guy Poissant, 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Association des professeurs de Lignery (APL).

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA PRÉSIDENTE

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, ouvre la séance à 19h.

M<sup>me</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, confirme qu'il y a quorum.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, procède à la lecture de l'ordre du jour.

M. Patrick Boucher, membre du CA, propose l'adoption de l'ordre du jour.

CA-2020-11-17-018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

M. Patrick Boucher, membre du CA, propose l'adoption du procès-verbal du 20 octobre 2020, tel que modifié.

CA-2020-11-17-019 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

**5. PAROLE AU PUBLIC – DÉCRET 1039-2020**

M<sup>me</sup> Martine Provost, présidente de l'APL, s'adresse au CA.

**6. PAROLE À LA PRÉSIDENTE**

**6.1 CAPSULE D'INFORMATION**

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, présente la capsule d'information sur le rôle d'un CA élaborée par M<sup>me</sup> Lysanne Dostie, présidente du Cabinet Isalégal.

**6.2 RETOUR SUR LA RENCONTRE MINISTÉRIELLE DU 4 NOVEMBRE 2020**

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, et M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, font un état de situation de la rencontre ministérielle qui a eu lieu le 4 novembre 2020.

**7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**7.1 PRÉSENTATION DES PRIORITÉS DE L'ANNÉE 2020-2021**

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, informe les membres de l'état d'avancement des priorités de l'année 2020-2021 qui sera présenté à chacune des rencontres du CA. Elle présente les priorités de l'année.

**8. INFORMATIONS DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

**8.1 RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le Service des ressources matérielles.

**8.2 PORTRAIT DU PARC IMMOBILIER**

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

**8.3 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, responsable de l'organisation scolaire, des ressources matérielles et RARC, présente le Service de l'organisation scolaire.

**8.4 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU SERVICE DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ET DE L'APPROVISIONNEMENT**

M. Stéphane Tranquille, directeur du Service de la performance organisationnelle et de l'approvisionnement, présente le Service de la performance organisationnelle et de l'approvisionnement.

**9. REDDITION DE COMPTES**

**9.1 REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES FONCTIONS ASSUMÉES ET LES DÉCISIONS PRISES DURANT LA PÉRIODE TRANSITOIRE**

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente le processus de prise de décision par le Bureau de la direction générale (BDG) qui a assumé l'intérim du Conseil des commissaires, du 15 février 2020 au 15 octobre 2020. Elle explique également comment sera présentée la reddition de compte au conseil d'administration.

**9.2 RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente le règlement de délégation.

**9.3 PLANIFICATION ANNUELLE CA**

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente la planification annuelle du conseil d'administration du CSSDGS.

# DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(2020-2021) 17 NOVEMBRE 2020

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

## 10. DÉCISIONS – INCLURE LE NUMÉRO SELON LE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS.

### 10.1 PLANIFICATION DES BESOINS EN ESPACES PQJ 2021-2031

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le portrait de l'évolution de la clientèle révisé en septembre 2020;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du Ministère de mars 2020;

CONSIDÉRANT que le taux de croissance annuel de la clientèle au préscolaire, au primaire et au secondaire est supérieur aux prévisions du Ministère;

CONSIDÉRANT l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein universelle sur l'ensemble du territoire en fonction des cibles du Ministère;

CONSIDÉRANT les nombreux projets de développement domiciliaire en chantier et en planification pour les dix prochaines années sur l'ensemble du territoire du CSSDGS;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil reconnue par le Ministère pour l'ensemble des écoles du CSSDGS;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire à prévoir en lien avec les prévisions de l'effectif scolaire ajustées de 2020-2030;

CONSIDÉRANT que la planification présentée sous la cote 10.1b est une reconduction de la planification adoptée en octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Yves Pelletier, membre du conseil d'administration,

d'adopter la planification des besoins en espaces déposée sous la cote 10.1b et demander au ministère de l'Éducation d'accorder au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries le financement nécessaire afin de construire les ajouts d'espaces suivant :

Ajout d'espace	Capacité totale visée 4 ans-5 ans-primaire EHDA	Secteur	Ville(s)
Nouvelle école primaire	4-4-24-2 (demande reconduite)	Nord-Ouest	Saint-Constant
Nouvelle école primaire Secteur de la Gare	3-3-18-2 (demande reconduite)	Nord	Candiac
Nouvelle école primaire	3-3-18-2 (demande reconduite)	Nord	La Prairie
Nouvelle école primaire	2-2-12-2 (demande reconduite)	Ouest	Châteauguay
Agrandissement de l'école Saint-Jean	3-3-18-2 (demande reconduite)	Nord-Ouest	Sainte-Catherine
Agrandissement de l'école Jacques-Barclay (2 scénarios)	2-2-12-2 (demande reconduite et modifiée)	Nord	Saint-Mathieu
Nouvelle école primaire (école préalable au projet de l'école Saint-Marc secteur Square)	3-3-18-2 (demande reconduite)	Nord	Candiac

CA du 2020-11-17



# DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(2020-2021) 17 NOVEMBRE 2020

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Nouvelle école primaire	2-2-12-2 (demande reconduite)	Sud-Est	Secteurs Napierville et Saint-Cyprien
Agrandissement de l'école Notre-Dame-St-Joseph (Édifice Notre-Dame)	Agrandissement avec gymnase Édifice Notre-Dame (demande reconduite)	Nord	La Prairie
Agrandissement de l'école Gérin-Lajoie	Ajout de 4 classes 4 ans (demande reconduite)	Ouest	Châteauguay
Reconstruction et agrandissement de l'école Saint-Marc (2 scénarios)	4-4-24-2 (demande reconduite)	Nord	Candiac
Acquisition de locaux modulaires	4 demandes d'acquisition de locaux modulaires	Nord Nord-Ouest	

CA-2020-11-17-020 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 10.2 NOMINATION MEMBRE CCSEHDAA

M<sup>me</sup> Marie-Josée Bibeau, directrice des Services éducatifs, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 185, de la *Loi sur l'instruction publique* qui confie au conseil d'administration la responsabilité de désigner au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage les représentants des organismes dispensant des services à ces élèves, après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT que le nombre de représentants de chaque groupe faisant partie du comité d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a été adopté par le Conseil des commissaires # C.C.-084-09-98;

CONSIDÉRANT le processus de nomination qui a eu lieu lors de l'assemblée générale du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que l'organisme offre des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Dominic Loiselle, membre du conseil d'administration

que la candidature de M<sup>me</sup> **Ginette Pariseault**, représentante de l'organisme Intégration sociale des enfants en milieu de garde (ISEMG) soit retenue pour siéger au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries.

CA-2020-11-17-021 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 10.3 ENTENTES CHÂTEAUGUAY

### 10.3.1 NOUVELLE ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ : PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES EXTÉRIEURES

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'orientation du ministère de l'Éducation, du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries et de la Ville, de favoriser une utilisation partagée des installations et des équipements scolaires et municipaux ;

CA du 2020-11-17



# DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(2020-2021) 17 NOVEMBRE 2020

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

- CONSIDÉRANT que ce partenariat ne devrait générer aucune perte financière pour le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries et pour la Ville ;
- CONSIDÉRANT que les infrastructures réalisées par la Ville en 2004 doivent être déplacées sur le site afin de permettre la construction de la nouvelle école secondaire Louis-Philippe-Paré ;
- CONSIDÉRANT que les nouvelles infrastructures respecteront les normes de conception et d'aménagement développées par les fédérations sportives pour les terrains sportifs extérieurs ;
- CONSIDÉRANT que la direction de l'établissement a été consultée ;
- CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec a été consulté ;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay a été consultée ;
- CONSIDÉRANT que le conseil d'administration peut conclure une entente avec un autre centre de services, un établissement d'enseignement, une Municipalité ou un organisme communautaire de son territoire pour établir, maintenir ou améliorer, en commun, des bibliothèques publiques, des centres administratifs, des centres sportifs, des centres culturels ou récréatifs, ou des terrains de jeux (article 267 de la Loi sur l'instruction publique).

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Denis Lefebvre, membre du conseil d'administration,

que le projet de protocole d'entente pour le partage des infrastructures sportives extérieures convenu avec la Ville de Châteauguay soit adopté ;

que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom du CSSDGS le protocole d'entente et tout autre document requis à sa mise en œuvre.

**CA-2020-11-17-022** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **10.3.2 NOUVELLE ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ : PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AUDITORIUM**

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT l'orientation du ministère de l'Éducation, du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries et de la Ville de Châteauguay, de favoriser une utilisation partagée des installations, équipements scolaires et municipaux ;
- CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries est propriétaire de l'école Louis-Philippe-Paré, incluant l'auditorium qui y sera construit ;
- CONSIDÉRANT que la bonification financière du projet de reconstruction de l'école Louis-Philippe-Paré permettra à la Ville de Châteauguay d'utiliser l'auditorium de l'école Louis-Philippe-Paré aux fins d'une salle de spectacle, le tout, conformément à son mandat de diffuseur pluridisciplinaire régional, conformément à une entente intervenue avec le Conseil des arts et des lettres du Québec ;
- CONSIDÉRANT que la gestion de l'utilisation de l'auditorium de l'école Louis-Philippe-Paré sera sous la responsabilité du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CA du 2020-11-17

- CONSIDÉRANT que ce partenariat ne devrait générer aucune perte financière pour le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries;
- CONSIDÉRANT que la direction de l'établissement a été consultée;
- CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a été consulté;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay a été consultée;
- CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de la nécessité d'élaborer un protocole d'entente afin de convenir des modalités du partenariat entre elles;
- CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries peut conclure une entente avec un autre centre de services, un établissement d'enseignement, une Municipalité ou un organisme communautaire de son territoire pour établir, maintenir ou améliorer, en commun, des bibliothèques publiques, des centres administratifs, des centres sportifs, des centres culturels ou récréatifs, ou des terrains de jeux (article 267 de la Loi sur l'instruction publique).

IL EST PROPOSÉ PAR, M<sup>me</sup> Karine Whelan, membre du conseil d'administration,

que le projet de protocole d'entente relatif à l'auditorium de la nouvelle école Louis-Philippe-Paré qui a été convenu avec la Ville de Châteauguay soit adopté;

que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, le protocole d'entente et tout autre document requis à sa mise en œuvre.

**CA-2020-11-17-023**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **10.3.3 NOUVELLE ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ : FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA ZONE DE REFUGE**

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT l'orientation du ministère de l'Éducation, du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries et de la Ville de Châteauguay de favoriser une utilisation partagée des installations, équipements scolaires et municipaux;
- CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries est propriétaire de la nouvelle école Louis-Philippe-Paré, incluant les travaux de bonification pour la zone de refuge;
- CONSIDÉRANT que la bonification financière du projet de reconstruction de l'école Louis-Philippe-Paré permettra à la Ville de Châteauguay de répondre à ses besoins pour y accueillir les services d'hébergement de secours nécessaires en cas de sinistre sur le territoire de la Ville;
- CONSIDÉRANT que la gestion de l'école Louis-Philippe-Paré sera sous la responsabilité du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries;
- CONSIDÉRANT que les travaux de bonification de la zone de refuge seront financés par la Ville de Châteauguay;
- CONSIDÉRANT que ce partenariat ne devrait générer aucune perte financière pour le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a été consulté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay a été consultée;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries peut conclure une entente avec un autre centre de services, un établissement d'enseignement, une Municipalité ou un organisme communautaire de son territoire pour établir, maintenir ou améliorer, en commun, des bibliothèques publiques, des centres administratifs, des centres sportifs, des centres culturels ou récréatifs, ou des terrains de jeux (article 267 de la Loi sur l'instruction publique).

IL EST PROPOSÉ PAR, M<sup>me</sup> Karine Whelan, membre du conseil d'administration,

que la poursuite des démarches en cours afin de présenter au conseil d'administration un projet d'entente régissant le financement des travaux de la zone de refuge entre la Ville, la Société québécoise des infrastructures et le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries soit autorisée.

**CA-2020-11-17-024** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11. RETOUR COMITÉS STATUTAIRES**

M. Patrick Boucher, membre du CA et président du Comité de gouvernance et d'éthique, fait état des discussions qui ont eu lieu lors de la rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique.

M<sup>me</sup> Marie-Josée Bibeau, membre du CA et présidente du Comité des ressources humaines, fait état des discussions qui ont eu lieu lors de la rencontre du Comité des ressources humaines.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21h10, M. Patrick Boucher, membre du CA, propose la levée de la séance.

**CA-2020-11-17-025** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

NM/ng/mt